

**ROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim
siège en séance ordinaire ce 3 mai 2021 à 20h00, sous la présidence de
Monsieur Marc Dubeau, maire.**

Sont présents à cette visioconférence :

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Mme Nadia Duchesne, directrice générale et
secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence: Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

Veillez prendre note que la séance du conseil sera tenue par visioconférence. Les citoyens pourront visionner la séance du conseil à partir du 4 mai. Elle sera accessible à partir de notre site web : www.saintjoachim.qc.ca

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adopter l'ordre du jour.
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.
 - 3.2. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2021.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1. Approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2021.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et déposer la demande de subvention – Fonds régions et ruralité – volet projet local (FRR).
 - 5.2. Achat d'ordinateurs.
 - 5.3. Octroi de mandat – Audit pour exercice terminant le 31 décembre 2021.
 - 5.4. Autorisation pour les signatures bancaires.
 - 5.5. Mandat – Bilan de l'eau 2020.
 - 5.6. Adoption du règlement d'emprunt n° 424-2021 pour le remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et réfection du chemin du Cap-Tourmente.
 - 5.7. Avis de motion et dépôt projet règlement N° 414.1-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle N° 414-2018.
 - 5.8. Mandat – Ponceau chemin du Cap-Tourmente.

6. **HYGIENE DU MILIEU – AUCUN POINT**
7. **TRAVAUX PUBLIC**
 - 7.1. Autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de l'étudiant pour les travaux publics.
8. **URBANISME**
 - 8.1. Demandes d'approbation PIIA.
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).
10. **SANTE ET BIEN-ETRE – AUCUN POINT**
11. **SECURITE PUBLIQUE – AUCUN POINT**
12. **AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue par visioconférence. Ouverture de la séance à 20h00

2. **ORDRE DU JOUR**

081-20210503

2.1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. **PROCÈS-VERBAL**

082-20210503

3.1. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Adoptée

083-20210503

3.2. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021**

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2021.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2021.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

084-20210503

4.1. COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2021

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

085-20210503

5.1. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER ET DÉPOSER LA DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET PROJET LOCAL (FRR)

Considérant qu'une entente relative au fonds de développement des territoires est intervenue en septembre 2015 entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale au nom du gouvernement du Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de déterminer les modalités de gestion et l'Entente de délégation MRC-Développement CDB;

Considérant que le fonds régions et ruralité – volet local (FRR) permet de financer toute mesure de développement local;

Considérant que le Développement Côte-de-Beaupré (DCDB) a confirmé à la Municipalité de Saint-Joachim, un montant de 16 955\$ pour l'année 2021-2022;

Considérant que la municipalité désire procéder au remplacement de l'enseigne de l'hôtel de ville et au remplacement des enseignes de rues (phase 1) avec le montant octroyé ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à présenter le projet pour acceptation au DCDB et conséquemment, à signer toutes ententes ou documents relatifs au fonds régions et ruralité – volet local (FRR).

Adoptée

086-20210503

5.2. ACHAT D'ORDINATEURS

Considérant que les ordinateurs de trois postes de travail sont désuets et ne répondent plus à nos besoins;

Considérant que nous avons demandé une soumission à l'entreprise Computek systèmes pour la fourniture de trois ordinateurs.

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au remplacement et à l'achat de trois ordinateurs chez Computek

Systèmes au coût de 3 352.00\$ outre les taxes, selon la soumission datée du 30 mars 2021.

Adoptée

087-20210503

5.3. OCTROI DE MANDAT – AUDIT POUR EXERCICE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Considérant que le mandat avec Pierre Racine, CPA auditeur, CA venait à échéance suite à la production des états financiers en date du 31 décembre 2020;

Considérant que nous avons demandé une offre de service à la firme Gariépy, Gravel, Larouche Blouin CPA, S.E.N.C.R.L pour la production des états financiers 2021;

Considérant que le coût proposé de l'offre de service est similaire à l'année 2020.

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de mandater Nicole Roy, CPA auditrice, CA pour réaliser, de manière non limitative, les travaux nécessaires à la réalisation des états financiers 2021 au coût de 15 147\$ outre les taxes, représentant le même montant par rapport à 2020 tel que mentionné dans son offre de service datée du 30 mars 2021.

Adoptée

088-20210503

5.4. AUTORISATION POUR LES SIGNATURES BANCAIRES

Considérant que Mme Sylvie Tremblay prendra sa retraite à partir du 4 juin 2021;

Considérant qu'elle était autorisée à signer les chèques et les effets bancaires;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que Madame Christine Drouin, technicienne en comptabilité et gestion de la municipalité de Saint-Joachim soit et est autorisée par le conseil municipal à signer les chèques ainsi que les effets bancaires de la Municipalité à compter du 4 mai 2021 en remplacement de Madame Sylvie Tremblay.

Adoptée

089-20210503

5.5. MANDAT BILAN DE L'EAU 2020

Considérant que le bilan de l'eau 2020 doit être préparé et déposé avant le 1er septembre 2021;

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire la production annuelle du bilan annuel;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme CIMA+ au tarif forfaitaire de 2 600\$ outre les taxes, tel que présenté à l'offre de services no QP-21134 en date du 19 avril 2021 afin de préparer et déposer le bilan de l'eau 2020 avant le 1er septembre 2021.

Adoptée

090-20210503

5.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 424-2021 POUR LE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC RUE BLONDELLE ET CHEMIN DU CAP-TOURMENTE ET DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE.

Considérant que l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) étant donné que les travaux réalisés concernant des travaux de voirie, l'alimentation en eau potable et que le remboursement de l'emprunt est supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

Considérant que le coût pour effectuer le remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et de la réfection du chemin du Cap-Tourmente est estimé à 2 488 379 \$ selon l'estimation des dépenses détaillées de Nadia Duchesne, en date du 27 avril 2021, décrite à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Considérant la confirmation d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au montant de 972 240\$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

Considérant la lettre datée du 21 septembre 2020 confirmant l'admissibilité potentielle du projet à une aide financière maximale de 978 917\$ des dépenses admissibles provenant du ministère des Transports;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 424-2021 décrétant une dépense de 2 488 379 \$ et un emprunt de 1 480 069 \$ afin de procéder aux travaux de remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et de la réfection du chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

**AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU
PROJET DE
RÈGLEMENT**

**5.7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT N° 414.1-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
N° 414-2018**

Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère, par la présente :

✚ donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement modifiant le règlement N° 414-2018 sur la gestion contractuelle afin d'ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (105 700\$). Ces mesures s'appliqueront du 25 juin 2021 au 25 juin 2024 (3 ans);

✚ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement n° 414.1-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle n° 414-2018.

Adoptée

091-20210503

5.8. MANDAT – PONCEAU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que la municipalité de Saint-Joachim désire évaluer la capacité du ponceau du chemin du Cap-Tourmente « rivière Marcelotte »;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme CIMA+ au tarif forfaitaire de 2 000\$ outre les taxes, tel que présenté dans le courriel daté du 7 avril 2021 afin d'évaluer la capacité du ponceau du chemin Cap-Tourmente « rivière Marcelotte ».

Adoptée

6. HYGIÈNE DU MILIEU – AUCUN POINT

7. TRAVAUX PUBLICS

092-20210503

**7.1 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À
L'EMBAUCHE DE L'ÉTUDIANT POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a besoin d'une ressource humaine supplémentaire pour effectuer des tâches de voirie pour l'été 2021;

Considérant que la municipalité a procédé à l'affichage du poste;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche de Monsieur Anthony Bolduc au poste d'étudiant aux travaux publics (été 2021) aux termes et conditions convenus dans le contrat.

Adoptée

8. URBANISME

8.1. DEMANDES D'APPROBATION PIIA

093-20210503

8.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 105 RUE LA MICHE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'ajout d'une composante extérieure à la propriété sise au 105, rue de la Miche;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138, jusqu'à concurrence d'une distance de 100 mètres ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Ajout d'un patio arrière 8' X 16' à 3' du sol. Incluant un escalier d'accès. Patio et garde-corps en cèdre laissé couleur naturelle.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'ajout d'une composante extérieure à la propriété sise au 105, rue de la Miche.

Adoptée

094-20210503

8.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 146 CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 146, chemin du Cap-Tourmente;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'une serre en cour arrière;
- Implantation : derrière le bâtiment principal;
- Dimensions : 30' X 90'm (9,1m X 27,4m) ;
- Matériaux :
 - Revêtement extérieur : toile transparente;
 - Structure acier.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 146, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

095-20210503

8.1.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT : 3814412

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété désignée par le lot 3 814 412, chemin du Cap-Tourmente;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'une fermette;
- Implantation : à environ 100m de la ligne avant, 6m de la ligne latérale (ouest) et 12m de la ligne latérale (est) et plus de 200m de la ligne arrière;
- Dimensions : 12' X 16', hauteur 16';
- Matériaux :
 - Revêtement extérieur : planches de bois teinte beige;
 - Toiture : 2 versants en tôle prépeinte brune.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété désignée par le lot 3 814 412, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

096-20210503

8.1.4. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 165 AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 165, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un gazebo attendant au garage détaché;
- Dimension du gazebo 11' X 16', hauteur 10';
- Implantation : en façade du garage, à plus de 1,5m de la ligne latérale du lot;
- Matériaux : structure et murs en bois traité et moustiquaire, toit en greca transparent ou en bardeau d'asphalte;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 165, avenue Royale. **SI les travaux sont réalisés avec une toiture en bardeau d'asphalte.**

Adoptée

097-20210503

8.1.5. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 565 À 567 AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation et de modification d'une composante extérieure à la propriété sise au 565 à 567, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Rénovation de la galerie à l'étage sur le mur arrière ;
- La galerie reste de la même forme et de la même dimension ;
- Refaire le plancher en fibre de verre ;
- Remplacer le garde-corps en bois par un garde-corps en bois (main courante) et aluminium noir (barrotins) ;
- Ajout d'un toit de 4' X 9' en bardeau d'asphalte pour couvrir la porte d'entrée à l'étage.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation et de modification d'une composante extérieure à la propriété sise au 565 à 567, avenue Royale.

Adoptée

098-20210503

8.1.6. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 558 AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation et de modification d'une composante extérieure à la propriété sise au 558, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacer les garde-corps des 2 galeries en façade, retirer les gardes en fer et poser des gardes en PVC blanc;
- Remplacer le vinyle beige sous les galeries avant et arrière de la résidence par du canexel gris de couleur similaire au revêtement extérieur de la résidence.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation et de modification d'une composante extérieure à la propriété sise au 558, avenue Royale.

Adoptée

099-20210503

8.1.7. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 425 CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que la propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation à la propriété sise au 425, chemin du Cap-Tourmente;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacement de 6 fenêtres, 5 à l'étage dont 3 en façade, 1 sur le mur latéral gauche et 1 sur le mur latéral droit et 1 fenêtre au rez-de-chaussée sur le mur latéral gauche, les fenêtres à remplacer sont en bois à battants et seront remplacées par des fenêtres en PVC blanc à battants.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation pour la propriété sise au 425, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

100-20210503

9.1. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Considérant que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Considérant que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer la demande d'aide financière et conséquemment, à signer toutes ententes ou documents relatifs au programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Adoptée

- 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE – AUCUN POINT**
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN POINT**
- 12. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

101-20210503

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de lever l'assemblée du 3 mai 2021 à 20h14.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale
et secrétaire-trésorière